

Directives diocésaines portant sur l'introduction des nouvelles Orientations diocésaines en matière de catéchèse paroissiale

1. Principes

- La catéchèse doit conduire à une rencontre personnelle avec le Christ, et former d'authentiques « disciples missionnaires » de Jésus. Elle tend à transmettre des connaissances qui familiarisent avec Jésus et permettent d'enrichir la rencontre avec Lui dans des lieux de vie où se développe une pratique existentielle de la foi.
- La catéchèse revêt une dimension communautaire, qui s'exprime notamment lors des célébrations liturgiques et des rencontres intergénérationnelles.
- La catéchèse est un processus continu, qui ne se limite pas aux préparations sacramentelles.
- Pour des raisons aussi bien théologiques que pastorales, les sacrements de l'initiation chrétienne sont conférés pendant l'enfance, ce qui favorise l'accompagnement catéchétique des ados et des jeunes.

2. Précisions concernant les « journées intergénérationnelles » et l'initiation chrétienne

2.1 Les « journées intergénérationnelles »

- Pour honorer la dimension communautaire de la catéchèse, les secteurs organisent annuellement 4 « journées intergénérationnelles » destinées à toute la communauté.
- Ces journées consistent en des manifestations déjà existantes (retraites paroissiales, missions, « dimanches autrement », etc) ou prennent de nouvelles formes (en lien avec un thème, un événement, etc).

2.2 L'initiation chrétienne

- Les paroisses catéchisent les enfants et les jeunes indépendamment des préparations aux sacrements et quel que soit leur âge (« Ecoles de la prière », « Ecoles de la Parole », etc), en portant une attention particulière aux adolescents et aux jeunes, et en promouvant aussi les différents mouvements ecclésiaux (MADEP, Relais, « Fun and God », etc).
- Dans la partie francophone du diocèse de Sion et le territoire abbatial de Saint-Maurice (à l'exclusion du décanat d'Aigle) :
 - La préparation au sacrement du pardon se fait en 4H, la célébration ayant lieu au printemps.
 - La préparation au sacrement de la première communion se fait en 5H, la célébration ayant lieu au printemps.

- La préparation au sacrement de la confirmation, qui s'étend sur une année, se fait en 7H, la célébration ayant lieu soit en fin de 7H (printemps), soit en début de 8H (automne).
- Une célébration de la « profession de foi » est proposée vers l'âge de 16 ans.
- Concernant l'âge, une certaine souplesse est de mise pour les familles ayant plusieurs enfants qu'elles souhaitent préparer ensemble aux sacrements.
- Les préparations explicites aux sacrements se composent à chaque fois de 4 rencontres de 3 heures (les « quatre temps »), plus 1 jour de retraite. Elles se déroulent tantôt sous la forme de rencontres avec les seuls enfants, et impliquent d'autres fois également les parents. En outre, un ou deux enseignements sont spécifiquement destinés aux parents.
- Ces « quatre temps », avec la retraite, constituent un minimum suffisant pour que l'enfant soit admis aux sacrements. Comme toujours, les paroisses invitent par ailleurs les enfants et les parents à d'autres rendez-vous catéchétiques (participation aux « journées intergénérationnelles » en famille, rencontres en petits groupes, etc.), à commencer par l'eucharistie dominicale (par exemple célébrée en lien avec les « quatre temps », ou avec ateliers de la parole destinés aux enfants).

3. Délais

- Les présentes Directives ainsi que les Orientations diocésaines pour une pastorale catéchétique renouvelée « *Vers une catéchèse d'ensemencement* », adoptées et promulguées en date du 14.12.2016, entrent en vigueur pour la rentrée pastorale d'août 2017.
- Dès cette date, les secteurs sont invités à mettre sur pied, de façon progressive et adaptée à leurs possibilités, les « journées catéchétiques intergénérationnelles » (cf supra, point 2.1).
- L'introduction des dispositions des présentes Directives portant sur les préparations aux sacrements (cf supra, point 2.2) s'effectue également dès l'année pastorale 2017-2018.
- Pour les paroisses et les secteurs concernés par l'abaissement de l'âge de la confirmation, une célébration diocésaine de la confirmation aura lieu le dimanche 20 mai 2018 (Pentecôte) au CERM à Martigny, à l'intention des classes d'âge à « rattraper ». La préparation de ces jeunes se fera sur le plan diocésain. Des informations suivront à ce propos.

Directives adoptées et promulguées
par Mgr Jean-Marie Lovey, évêque de Sion
et Mgr Jean Scarcella, abbé de Saint-Maurice
le 14 décembre 2016